

Formation réglementaire faisant suite à l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés.

OBJECTIF GÉNÉRAL

- Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine
- Concevoir et de gérer un plan de biosécurité
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène



CONTENU

Connaissances de base sur la PPA : le virus et sa résistance, les symptômes de la maladie et les critères d'alerte ; Voies de contamination et de propagation
 La notion de biosécurité et l'arrêté du 16 octobre 2018
 La méthodologie du plan de biosécurité : zones publique, professionnelle et d'élevage, flux entrants et sortants, barrières...
 Les principales règles de biosécurité à appliquer sur l'exploitation : le SAS sanitaire, la quarantaine, la réception des matériels et produits, l'aliment et l'abreuvement...
 Elaboration du plan de biosécurité : les documents, les difficultés et solutions
 Les mesures d'hygiène actives telles que plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation

PUBLIC CIBLE

Eleveurs de suidés à titre principal ou secondaire, contributeurs de VIVEA et porteurs de projets à l'installation avec un PPP signé. département de Côte-d'Or et départements limitrophes.

PRÉ-REQUIS

Connaissances de l'élevage de suidés (des groupes homogènes d'éleveurs en fonction des modes de production sera privilégié).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Analyse de cas d'élevage et travaux individuels des stagiaires sur ses propres cas
- Plan de biosécurité vierge
- Outil d'évaluation de la biosécurité en élevage de porcs de type « porc protect », outil web de l'IFIP
- Affiche sur les consignes d'entrée dans les élevages
- Les 10 fiches techniques de biosécurité élaborées par l'IFIP.

MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Pertinence de l'outil d'évaluation et des pistes d'amélioration de sa situation en matière de prévention de PPA. Évaluation par l'expertise de l'intervenant en fin de formation.

DUREE 1 jour(s) / 7 heures

TARIF

Ayant droit VIVEA : 0,00 €* Autre public : 30 € / heure de formation**
***Voir dernier appel à cotisations MSA pour les cotisants VIVEA / Se rapprocher du conseiller PPP Référent pour les porteurs de projet à l'installation**
****Consultez votre fonds d'assurance formation / opérateur de compétences**

DATES – HORAIRES – LIEUX

Date	MATIN	APRES MIDI	Lieu - Salle
22/03/2021	09 h 00 – 12 h 30	14 h 00 – 17 h 30	MAISON DE L'AGRICULTURE 1 RUE DES COULOTS 21110 BRETENIERE

Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact avec le centre de formation pour envisager les aménagements possibles

INTERVENANT(S)

CHALLAN BELVAL CATHERINE - CHARGÉE DE MISSION PRODUCTION ANIMALE CRA BFC

PERSONNE À CONTACTER/ RESPONSABLE DE FORMATION

PARIZE Aline – responsable Formation et conseillère Installation - CA21
 Téléphone : +33 (0)3 80 68 66 28 - Mail : aline.parize@cote-dor.chambagri.fr
 Demandes de renseignements et documents d'inscription à retourner au plus tard 15 J avant le démarrage de la formation

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage.
Bénéficiez d'un crédit d'impôts de 71.05 €* / jour de formation dans la limite de 40 h par an.
***Montant basé sur le SMIC horaire 2020**

Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or

1 Rue des Coulots – CS 70074
 21110 BRETENIERE
 Tél : 03 80 68 66 00
 Fax : 03 80 68 66 09
accueil@cote-dor.chambagri.fr
www.cote-dor.chambagri.fr

Pôle Agricole de Pouilly en Auxois

Route d'Arnay le Duc
 21320 CREANCEY
 Tél : 03 80 90 89 09
 Fax : 03 80 90 76 14

Antenne de Châtillon

24 Avenue Navoizat
 21400 CHATILLON-SUR-SEINE
 Tél : 03 80 91 06 76
 Fax : 03 80 91 08 20

Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact avec le centre de formation afin d'envisager les aménagements possibles



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
 loi du 31/01/1924
 Siret 18210004000027
 APE 9411Z
 N° existence OF :
 2621P001021

